REGLEMENT DU 1er BEAUNE ROTARY TOUR

1) OBJET

Les 29 et 30 mai 2021, le Rotary Club de Beaune (l'organisateur) organise le 1er « BEAUNE ROTARY TOUR », manifestation consistant en un « roulage » de véhicules de Prestige dans le cadre d'un week-end de découverte du pays Beaunois.

Cette manifestation ne s'inscrit dans aucun challenge ni compétition, il n'y aura aucun chronométrage et les participants devront suivre la voiture ouvreuse. Aucune licence n'est nécessaire pour l'équipage, ni aucun passeport pour le véhicule.

2) ENGAGEMENT et PARTICIPATION

L'inscription est obligatoire
Les véhicules non-inscrits ne pourront participer.
L'inscription est individuelle ou peut se pratiquer par « équipage » pour toute équipe constituée de deux conducteurs.

2.1) véhicules éligibles

Les véhicules admis à prendre le départ doivent être du type G.T années jusqu'à 2020.

Le nombre de véhicules est limité à 35.
Le comité de sélection se réserve le droit de refuser tout véhicule.
Le choix des véhicules admis est à la discrétion de l'organisation et ne peut faire l'objet d'aucune contestation.

Les véhicules doivent être en tous points conformes au Code de la route.
Les participants doivent veiller au bon état général de leur automobile, en particulier des pneumatiques, de l'éclairage, de la fixation de la batterie et des ceintures de sécurité (si requises par la loi).

Les véhicules devront être immatriculés, assurés, à jour de contrôle technique et répondre strictement aux spécifications du code de la route.

La conformité au code de la route des véhicules est sous la responsabilité des participants. L'organisation n'effectuera aucun contrôle technique, assurantiel ou administratif des véhicules et des aptitudes à la conduite des participants. Aucun changement de véhicule participant inscrit n'est possible sans autorisation préalable de l'organisateur.

2.2) Modalités d'inscription

Le candidat ou l'équipage devra déposer un dossier complet d'inscription composé :

- Du présent règlement signé
- Du paiement tel que sollicité à l'article 2.3
- Du formulaire individuel d'engagement

Pour la bonne organisation, merci de réserver votre participation au plus tôt, et de retourner :

- Votre bulletin d'engagement signé
- Le présent règlement intérieur signé
- Le paiement par chèque (uniquement) d'un montant de 800€ (huit cent euros)

par voie postale à l'adresse suivante : **Monsieur Gilles LECLERCQ**
17 ter, route de Verdun
21200 BEAUNE

Les inscriptions seront closes au 31 mars 2021.
Tout dossier de candidature arrivant après cette date sera placé sur liste d'attente et pourra être inscrit en cas de désistement d'un autre candidat.

2.3) Droits d'engagement

Les droits d'engagements sont fixés à 800€ (huit cent euros) pour un équipage (2 personnes). Ils sont payables en une fois, lors du dépôt du dossier d'inscription, par chèque, uniquement à l'ordre de ROTARY Club de Beaune.

Ils incluent pour chaque équipage et leur véhicule :
- l'encadrement logistique,
- l'hébergement Hôtel *****
- 1 dîner de prestige pour 2 personnes
- 2 encas + boissons, boissons chaudes d'accueil
- les visites guidées
- le gardiennage des parkings,

Aucun engagement ne sera confirmé sans versement des droits d'engagement.
Un équipage régulièrement engagé désirant se désister devra confirmer son forfait par courriel ou courrier LRAR.
Il sera remboursé pour tout désistement avant le 15 Avril 2021, à hauteur de 75% de la somme versée. Aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement après cette date

3) PROGRAMME ET CONTENU DE LA MANIFESTATION

Le programme détaillé de la manifestation est consultable sur le site internet du Rotary Club de Beaune, à l'adresse suivante : rotary-beaune.org

GARDIENNAGE DES PARKINGS
La nuit, le parc est gardé par les gardiens de l'hôtel.
La journée, par les membres du Rotary Club de Beaune.

DEPANNAGE
Aucun service de dépannage ne sera assuré par l'organisation. Les participants devront utiliser le service d'assistance de leur compagnie d'assurance si nécessaire.

4) CONDITIONS DE CIRCULATION ET DE ROULAGE

En cas de contrôle, l'équipage (2 personnes maxi) devra présenter son permis de conduire, la carte grise, l'autorisation du propriétaire en cas de prêt, l'attestation d'assurance ainsi que la vignette du contrôle technique en cours de validité.

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants.
4-Parcours
Il emprunte des routes ouvertes à la circulation où le respect du code de la route est impératif, notamment les limitations de vitesse.

En fonction des événements ou des aléas, les organisateurs peuvent supprimer une partie du roulage sur route fermée sans qu'aucune contestation des participants ne puisse être admise.

5) ASSURANCE

Le BEAUNE ROTARY TOUR est une manifestation de loisir ayant pour but de rassembler des propriétaires de véhicules de collection ou d'exception, en dehors de toute notion de sport, de vitesse, de compétition ou de course.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir sur son véhicule, ceci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Les propriétaires des véhicules engagés font leur affaire personnelle de l'assurance automobile responsabilité civile vis à- vis des tiers et de l'assurance des dommages pouvant être subis par leurs véhicules. Les véhicules circulant sur route doivent être conformes au Code de la route et notamment être munis d'un certificat d'immatriculation, d'un certificat de contrôle technique (si requis) en vigueur et d'un certificat d'assurance valable.

Les participants renoncent à engager la responsabilité de l'organisateur à quelque titre que ce soit, sauf en cas de faute lourde.

Les participants devront se conformer rigoureusement aux prescriptions du Code de la Route, des arrêtés municipaux des villes et des localités traversées, ainsi qu'aux Articles du présent règlement. Les conséquences des infractions au Code de la Route ne pourront, en aucun cas, être supportées par les Organisateurs et resteront en totalité à la charge des concurrents.

L'organisateur ne serait être tenu responsable de dommages ou de vols sur les véhicules, pendant les temps de roulage, de gardiennage ou d'exposition. Les véhicules restent sous la responsabilité des conducteurs.

6) FORCE MAJEURE, ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas de force majeure, en cas de retrait d'autorisation administrative ou de demande de suspension par les autorités administratives ou pour toute raison de sécurité, l'organisation se réserve le droit de procéder à tous les changements nécessaires, ordonnés ou non par les autorités, et à annuler toute ou partie de l'épreuve, sans remboursement des frais d'engagements.

En cas d'annulation totale de l'épreuve, l'organisateur se réserve le droit :

- De fixer une nouvelle date fixée à moins de 3 mois de la date initialement prévue. Dans ce cas, les inscriptions sont automatiquement reportées. Si l'équipage ne pouvait être disponible à cette nouvelle date, il prévient l'organisateur dans les meilleurs délais. Dans ce cas, ses frais d'inscription lui seront remboursés, moins une participation aux frais de dossier de 50 €.

- D'annuler purement et simplement la manifestation. Dans ce cas, les frais d'inscription sont remboursés, moins une participation aux frais de dossier de 50 €.

En cas d'annulation partielle, aucun remboursement de tout ou partie des frais d'inscription ne sera possible.

7) DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant au BEAUNE ROTARY TOUR, chaque participant donne le droit à l'organisateur d'utiliser les photos ou vidéos qui auraient été prises lors de l'événement pour la promotion de ce dernier.

8) RESPECT DU PRESENT REGLEMENT

Conformément à ce qu'il a signé dans sa demande d'engagement, chaque concurrent s'engage à respecter scrupuleusement le règlement en ne perdant jamais de vue qu'il s'agit d'une réunion amicale. L'exclusion pourra être prononcée suite au constat d'une conduite dangereuse, d'infraction grave, de non-respect du présent règlement ou de tout comportement inapproprié envers l'organisation ou un autre participant.

✂----------

PARTIE À RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT

JE SOUSSIGNE, DECLARE QUE MON VEHICULE EST ASSURE EN RESPONSABILITE CIVILE. JE DEGAGE LA RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS DE TOUS DOMMAGES CORPORELS / MATERIELS QUE JE POURRAIS OCCASIONNER DANS LE CADRE DU 1er BEAUNE ROTARY TOUR.

JE RECONNAIS ETRE ASSURE POUR CES DOMMAGES, J'ACCEDE A CETTE MANIFESTATION SOUS MON ENTIERE RESPONSABILITE ET JE M'ENGAGE A RESPECTER LE PRESENT REGLEMENT.

NOM …… **Véhicule** ……

Prénom …… **Immatriculation** ……

Le ***Lu et Approuvé***

Signature